

COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mardi 2 février 2016 à 21h

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – Maire

Mmes Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Mr Maurice Eyzat, adjoints

Mmes Delphine Audoin, Nathalie Brunet, Patricia Lamagat, Sonia Soulhol, Isabelle Tersou

Mrs Firmin Ferrandery, Daniel Mack, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

Excusés représentés : Mr Julien Boris par Mr Pascal Lagarrigue

Mme Muriel Cazard par Mme Stéphanie Roussies

Secrétaire de séance : Mme Delphine Audoin

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21/12/2015
- Bassins de sur inondation
- Lotissement les Prés de Lascol : autorisation à donner à M. le Maire pour signer l'acte de dépôt du lotissement et prise en charge du coût par l'acquéreur
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot : demande d'affiliation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Grand Quercy
- Investissements 2016 à réfléchir
- Travaux des commissions
- Questions diverses

● 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.M. du 21 décembre 2015

Le compte-rendu du 21 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

● 2. BASSINS DE SUR INONDATION

Suite à la réunion du 8 janvier dernier en mairie avec le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne, M. le Maire informe qu'une étude sur la solidité et la dangerosité de la digue (Bassin de Font Vieille) doit être faite avant de lancer les travaux. Le dossier est actuellement soumis pour étude à M. le Sous-Préfet de Gourdon chargé du Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations (P.A.P.I.).

De plus, il convient de solliciter le fermier, exploitant ces terrains, afin de lui demander l'autorisation de stocker la terre sortie du terrassement sur la partie restante de son pré, un dédommagement pourra éventuellement être envisagé.

● 3. LOTISSEMENT LES PRÉS DE LASCOL : autorisation à donner à M. le Maire pour signer l'acte de dépôt du lotissement et prise en charge du coût par l'acquéreur

Le compromis de vente du lot n°12 a été signé le 25 janvier 2016 entre la commune et M. et Mme DUSSEAU, la signature de l'acte définitif est programmée pour le 8 février 2016.

Les frais d'acte de dépôt du dossier du lotissement au Bureau des Hypothèques de Cahors s'élèvent à la somme de 800 €. La provision sur frais dudit acte doit être réglée d'avance par la commune ; elle sera récupérée sur la vente de chaque lot à concurrence de 1/20^{ème}, soit la somme de 40 € par lot.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

M. le Maire informe qu'une malfaçon a été constatée par la SAUR pour réaliser le branchement eau du lot n°12. Il s'avère que plusieurs lots sont concernés par ce problème. Afin de ne pas retarder la construction de la maison d'habitation du lot n°12, les travaux nécessaires ont été faits par les agents techniques. Mais pour les autres lots, la commune va faire appel à l'entreprise, titulaire du marché, ayant réalisé les travaux.

- **4. CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT (C.D.G.F.P.T.) : demande d'affiliation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Grand Quercy**

Le C.D.G.F.P.T. sollicite notre avis sur une demande d'affiliation du Pôle d'Équilibre Territorial Rural Grand Quercy dont le siège social est fixé à Cahors.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **5. INVESTISSEMENTS 2016**

M. le Maire rappelle qu'il est urgent d'envisager les programmes d'investissement pour l'année 2016 afin de pouvoir les inscrire au budget primitif.

- L'aménagement du rond-point de l'Europe est à terminer par les travaux d'empierrement et d'éclairage public.
- D'autres travaux sont éventuellement à prévoir :
 - o la toiture de l'église de St-Laurent en raison des fuites constatées,
 - o l'enfouissement des réseaux de l'avenue Jean Lurçat, avec la possibilité de créations de trottoirs pour sécuriser la circulation des piétons, et de canalisations pour récupérer les eaux pluviales,
 - o l'extension du réseau assainissement de Crayssac vers La Catusse,
 - o l'achat d'un défibrillateur

- **6. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

- **Commission voirie**

La compétence voirie ayant été donnée à Cauvaldor, la commune a déjà déterminé les voies de la catégorie 1. Il reste à définir celles à classer en catégorie 2 et 3. Une réunion extraordinaire, ouverte à tous les élus, est programmée jeudi 4 février 2016 à 18h à la mairie.

- **7. QUESTIONS DIVERSES**

- **Projet Urbain Partenarial (P.U.P.)**

Il s'agit de permettre la vente d'un terrain classé en zone Uc du P.LU., mais insuffisamment équipé en électricité. Le P.U.P. permet après signature d'une convention de délivrer une autorisation de construire. L'étude est en cours avec les services de l'urbanisme du SMPVD.

Quelques informations :

- **M. Laurent Valette a transmis sa demande de renouvellement de sa mise en disponibilité du 1/04/2016 au 31/03/2017.**
- **Association New Danse Studio (N.D.S.)**
L'association N.D.S. propose un projet chorégraphique sur le secteur de St-Céré, au 4^{ème} trimestre 2016, en hommage à l'artiste Jean Lurçat décédé en 1966. Trois lieux seraient retenus dont St-Laurent-les-Tours. Mme Isabelle Tersou est désignée pour prendre contact avec cette association.
- **Une Opération « Sauvez des vies », initiation aux gestes de 1ers secours, est organisée sur tout le Département.**
- **L'école de Rugby de St-Céré organise son loto samedi 6 février 2016 à 20h au foyer rural.**

Fin de la séance : 23h15.

Vu le Maire,
Pascal LAGARRIGUE.